

Vous avez un projet ? Parlons-en !

“ Nous sommes à vos côtés pour répondre à vos besoins et accompagner vos projets ! ”

Nous contacter →



02 99 00 91 11



1 b allée des Cèdres
35500 VITRÉ

Nos contacts dédiés



Administration générale

syndicat.urbanisme@supv.bzh

Conseil & Offre de services

conseil.urbanisme@supv.bzh

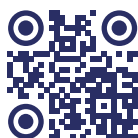
Autorisations d'urbanisme

instruction.urbanisme@supv.bzh

Nos ressources →



www.supv.bzh



**SYNDICAT
D'URBANISME
DU PAYS DE VITRÉ**
SCoT & AMÉNAGEMENT

“ Vous êtes une collectivité
du Pays de Vitré ? ”

LE SUPV

VOTRE PARTENAIRE D'INGENIERIE PUBLIQUE

*Pour mettre en oeuvre le SCoT,
& Accompagner vos projets !*

« Ensemble, définissons un projet de territoire durable »

Qui sommes-nous ?

Un acteur territorial structurant, au coeur d'une coopération durable

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (le SUPV) est un **établissement public de coopération locale** chargé de la **planification stratégique** à l'échelle du Pays de Vitré.

Il a été créé en 2000 pour piloter la révision du schéma directeur - devenu aujourd'hui Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



Le SUPV est composé par :

- **Vitré Communauté,**
- **Roche aux Fées Communauté,**
- leurs **62 communes.**



Pays de
Vitré

2



+

62

communes

=



Le Comité syndical est l'**instance** qui permet aux collectivités **d'agir ensemble** à l'échelle du Pays de Vitré.



Depuis **plus de 25 ans**, le SUPV accompagne les collectivités du Pays de Vitré dans la construction et la mise en oeuvre d'un **projet territorial partagé**.

Au fil des années, le SUPV a élargi et consolidé son **offre de services** afin de mutualiser les compétences sur le territoire et proposer un **appui de proximité**.



Sa mission :

Accompagner les collectivités en apportant conseil, assistance, expertise et ingénierie pour concrétiser leurs projets au service du territoire

Notre offre de services¹



Une demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée en mairie ?



Instruire les autorisations d'urbanisme



Permis de construire ?

Les communes sont responsables de l'instruction et de la conformité réglementaire des demandes d'urbanisme déposées sur leur territoire.



Le SUPV vous propose un service ADS (application du droit des sols) mutualisé avec des prestations « à la carte » :



- instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : du certificat d'urbanisme au permis d'aménager ;
- instruction des demandes de publicité extérieure ;
- accompagnement et conseils auprès des communes en amont et en aval des dépôts.



Un service accessible et disponible pour vos démarches.
Une expertise réglementaire pour sécuriser vos décisions.



Chiffres clés

Pour 15 des 16 communes de Roche aux Fées Communauté qui sont adhérentes au service ADS

Depuis 2020, c'est :

Depuis 2025, c'est :

720

dossiers instruits
en moyenne/an

7/10

dossiers déposés en
ligne

Notre offre de services ¹

“

Vous avez comme projet de :

- Construire, réhabiliter ou rénover un bâtiment ?
- Aménager une rue, un lotissement, un espace public ?
- Lancer une étude préalable afin de définir une feuille de route pour le mandat ? une étude de faisabilité pour la rénovation d'un bâtiment ? etc.

”

Assister la maîtrise d'ouvrage (AMO)



Marchés publics ?

Pour tout projet nécessitant l'intervention d'un architecte, paysagiste, maître d'oeuvre, bureau d'études environnement, VRD (etc.), les collectivités doivent lancer une procédure de marché public adaptée au montant et à la nature des besoins.



Le SUPV vous accompagne à chaque étape pour :



- définir vos besoins et objectifs ;
- rédiger vos pièces de consultation et vos courriers ;
- sélectionner les équipes ;
- apporter un appui en phase opérationnelle si nécessaire.



Une assistance complète au recrutement pour :

- libérer du temps à vos services,
- sécuriser l'attribution de vos marchés.



Chiffres clés

Depuis 2020, c'est :

34

communes
qui nous ont fait
confiance

57

projets accompagnés
via notre
offre de services

¹ L'offre de services du SUPV est proposée dans le cadre d'une convention d'accompagnement payante.

Nos missions territoriales



Planifier et coordonner le développement durable du Pays de Vitré : la mission première du SUPV !

Piloter le SCoT

Le SUPV porte, met en oeuvre et fait évoluer le SCoT du Pays de Vitré.

A ce titre :



- il garantit la cohérence des documents locaux d'urbanisme avec ses orientations ;
- il accompagne les collectivités dans sa traduction à l'échelle locale.

À travers l'Observatoire du SCoT et sa participation aux instances départementales et régionales, le SUPV est un **acteur clé en matière de sobriété foncière et d'application du ZAN** (zéro artificialisation nette).



Deux outils à disposition des élus

Le **SCoT** - Schéma de cohérence Territoriale - définit, à l'échelle d'un « grand territoire », les orientations d'aménagement et de développement à un horizon de 20 ans.

Le **PLU(i)** - Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal - ou la **carte communale** - traduisent les orientations du SCoT à l'échelle locale et fixent les règles de constructibilité applicables aux parcelles.



Le SUPV veille et contribue ainsi à un développement territorial équilibré et durable.

“

Vous souhaitez élaborer ou faire évoluer votre PLU ou votre carte communale ?

”

Accompagner la planification locale

Le SUPV vous accompagne pour :



- définir et sécuriser la procédure adaptée ;
- préparer les pièces administratives et techniques (délibérations, consultation, etc.) ;
- sélectionner les bureaux d'études ;
- suivre l'élaboration du document aux côtés des élus, de leurs services et des cabinets prestataires.

Nos missions territoriales

» Le conseil, une mission clé du SUPV !

“ Une question sur :

- le droit de préemption ?
- une voie communale ? un chemin rural ?
- une procédure d'urbanisme ? d'enquête publique ? etc.

”

Conseiller les élus et leurs services

Le SUPV vous apporte un appui de premier niveau pour répondre à vos questions et vous orienter dans vos démarches en matière de :



- urbanisme et aménagement du territoire ;
- maîtrise foncière ;
- faisabilité des projets ;
- lecture et application du cadre réglementaire, etc.

✓ Un soutien technique, fiable, accessible et réactif pour éclairer vos décisions.

“ Vous et vos services avez besoin de :

- Vous acculturez à l'urbanisme ?
- Partager des expériences ? etc.

”

Sensibiliser les élus et leurs services à l'urbanisme

Le SUPV vous accompagne en organisant des temps de sensibilisation et en diffusant une veille et des informations utiles via son site internet et sa lettre d'information « À la carte » afin de :



- présenter les évolutions réglementaires ;
- expliquer les règles d'urbanisme et les outils disponibles ;
- partager les bonnes pratiques ;
- renforcer la culture commune de l'urbanisme, etc.



Notre offre de services ¹

“

Vous avez repéré un site stratégique ?

Et vous souhaitez y concevoir un nouveau lieu de vie répondant aux enjeux de sobriété foncière (lotissement dense, habitat groupé, bâtiment collectif ou intermédiaire, etc.) ?

”

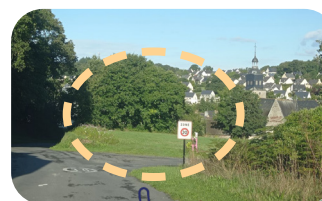
Réaliser des études pré-opérationnelles de densification

Le SUPV vous apporte un service « clé en main » qui permet de :



- définir les enjeux et besoins de la commune pour le site (formes d'habitat, typologies de logements, populations à accueillir, etc.) ;
- proposer différents scénarios et ambiances ;
- accompagner à la future mise en œuvre du projet (faisabilité, procédures, autorisations, montages, rencontre des partenaires, etc.) ;
- intervenir aux moments clés de la phase opérationnelle, à la demande.

✓ Des projets adaptés aux contextes locaux, élaborés dans un consensus avec la collectivité et les partenaires.



Scénario d'un lotissement dense à Montreuil-sous-Pérouse



Scénario d'un bâtiment collectif en renouvellement urbain à Vergéal

